

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre des actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000870-176

Date: 15 septembre 2020

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

SHAY ABICIDAN

Demandeur

c.

BANQUE DE MONTRÉAL

et

THE TORONTO-DOMINION BANK

et

ROYAL BANK OF CANADA

et

CANADIAN IMPERIAL BANK OF COMMERCE

et

THE BANK OF NOVA SCOTIA

et

LAURENTIAN BANK OF CANADA

Défenderesses

**JUGEMENT SUR LA DEMANDE DE DÉSISTEMENT ENVERS
TOUTES LES DÉFENDERESSES**

- [1] **CONSIDÉRANT** la *Application for Permission to Discontinue the Putative Class Action Against all of the Defendants* (11 septembre 2020) et les allégations à son soutien;

- [2] **CONSIDÉRANT** que le demandeur reconnaît ne pouvoir satisfaire aux critères de l'article 575 C.p.c.;
- [3] **CONSIDÉRANT** le consentement des défenderesses au désistement de l'instance envers elles, sans frais;
- [4] **CONSIDÉRANT** l'engagement de l'avocat du demandeur de publier une copie du présent jugement quant au désistement envers les défenderesses en fonction des conclusions du présent jugement;
- [5] **CONSIDÉRANT** qu'il est approprié d'autoriser le désistement sans frais du recours envers toutes les défenderesses;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

- [6] **ACCUEILLE** la *Application for Permission to Discontinue the Putative Class Action Against all of the Defendants*;
- [7] **AUTORISE** le demandeur à produire au dossier un désistement du recours envers Banque de Montréal, The Toronto-Dominion Bank, Royal Bank of Canada, Canadian Imperial Bank of Commerce, the Bank of Nova Scotia et Laurentian Bank of Canada, dans les 10 jours du présent jugement;
- [8] **ORDONNE** au demandeur de publier le présent jugement comme suit :
- a) au registre des actions collectives de la Cour supérieure;
 - b) sur le site Internet des avocats du demandeur (www.lpclex.com), à l'onglet « Action collective contre les frais annuels des cartes de crédit » / « Credit Card Annual Fees Class Action », pour une durée de six mois à compter du présent jugement;
- [9] **SANS FRAIS.**



PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

Me Joey Zukran
Me Sarah Lauzon
LPC Avocat inc.
Avocats du demandeur

Me Yves Martineau
STIKEMAN ELLIOTT
Avocats pour les défenderesses
Banque de Montréal et Banque Nova Scotia

Me Éric Préfontaine
Me Jessica Harding
OSLER, HOSKIN & HARCOURT
Avocats pour la défenderesse
Banque Toronto-Dominion

Me Eric C. Lefebvre
NORTON ROSE FULBRIGHT CANADA
Avocats pour la défenderesse
Banque Royale du Canada

Me William McNamara
Me Geneviève Bertrand
Me Corina Manole
TORYS
Avocats pour la défenderesse
Banque CIBC

Me Francis Rouleau
Me Ariane Bisailon
BLAKE, CASSELS & GRAYDON
Avocats pour la défenderesse
Banque Laurentienne du Canada